

On y retrouve différentes structures de taille variable (SCOP, associations, entreprises nationales). 85% d'entre elles sont des structures de moins de 50 salariés et une moitié en a moins de 10.

Retrouvez plus d'informations sur le site colisactiv.fr

Génération Vélo

Le déploiement de formations d'intervenants.es SRAV

Du 16 au 19 octobre se tient la formation d'Intervenant.es SRAV organisée par la Fédération Française de Cyclisme et financée par Génération Vélo à Clermont-Ferrand.

Plus de 40 formations sont à venir sur la fin d'année.

Plus d'informations : generationvelo.fr/formations/

Objectif Employeur Pro-Vélo

Déjà 1 250 employeurs inscrits à Objectif Employeur Pro-Vélo, pourquoi pas vous ?

Si vous êtes un employeur du secteur public, privé ou associatif et souhaitez développer des actions pro-vélo en faveur de vos collaborateurs, inscrivez-vous au programme Objectif Employeur Pro-Vélo pour bénéficier de conseils et cofinancements afin de mettre en place des stationnements vélo, des formations à la pratique du vélo, des prestations de maintenance, ... et concrétisez vos engagements pro-vélo en obtenant le label Employeur Pro-Vélo !

Pour plus d'informations : employeurprovelo.fr

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Energétique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse <https://france-renov.gouv.fr/signalement>. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Economies d'Energie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.).